



Communiqué des Unions Départementales FO-CGT-FSU d'Indre-et-Loire

Visite d'Emmanuel Macron

Ce n'est plus une visite d'état, mais un coup de d'état démocratique !

C'est du jamais vu en Touraine ! La République En Marche arrière toute !

A l'occasion de la visite d'état du Président Macron à Amboise, ce 2 mai 2019, les UD FO et CGT 37, dans la continuité de leurs actions revendicatives du 1^{er} mai, ont décidé d'appeler les salariés à manifester lors d'un rassemblement sur la base de leurs revendications communes, déclaré, statique et pacifique, le Président Macron n'ayant répondu en rien aux revendications salariales lors de son grand oral post débat national.

Ce rassemblement d'une heure 30 se situant boulevard du Général de Gaulle, loin des festivités présidentielles, n'interfère en rien sur la sécurité d'une telle visite.

Mais pour le Président E. Macron, qui pourtant n'a de cesse de prôner le dialogue social, il n'est pas admissible que son opération de communication soit « polluée » par une quelconque manifestation.

AMBOISE, VILLE ASSIEGEE, UNE PLACE FORTE, ET FAIRE PLACE NETTE

Lundi soir, les syndicats apprenaient que toutes manifestations/rassemblements étaient interdits sur Amboise et sur un large périmètre par arrêté préfectoral (zone d'exclusion Pocé-sur-Cisse, Nazelles).

La presse était même informée avant les organisateurs qui ont dû, par eux-mêmes, obtenir confirmation à deux jours de l'évènement, personne n'avait daigné les contacter, alors que l'information est diffusée depuis jeudi dernier.

Pire encore, nous apprenons, toujours par la presse, que la ville d'Amboise sera « en état de siège », rappelant à cette occasion les heures les plus sombres de son Histoire. Le seul rassemblement autorisé serait en lisière de la forêt d'Amboise, Pagode de Chanteloup (cachez ces manifestants que je ne saurai voir !).

Interdiction de se déplacer, interdiction de se garer et stationner dès le 1^{er} mai, de circuler à pied et même de travailler, feront d'Amboise dans un large périmètre, une ville en état de siège, une véritable place forte et une place nette pour le déplacement du Président Macron.

C'est effectivement du jamais vu !

Une telle atteinte aux libertés individuelles et collectives, une telle restriction des droits à manifester doivent être fermement condamnées. On est loin des principes propres à notre République.

Cet épisode illustre parfaitement la dangereuse dérive autoritaire de l'exécutif qui use de tout l'arsenal répressif pour tenter de faire taire toutes les sources de revendications. Cette interdiction de manifester s'inscrit directement dans l'application de la loi anti manifestation, dont nous demandons avec raison l'abrogation.

Un constat s'impose, le Président Macron dont le gouvernement ne bénéficie d'aucune base populaire et qui voit toute sa politique économique contestée, ne peut se déplacer qu'en usant de mesures d'exception, vécu à raison par la population comme un véritable désagrément et faisant de ce fait une ville morte, vidée, désertée.

C'est inacceptable !

Dans ces conditions, les UD CGT, FO et FSU 37 ont demandé à la préfecture d'obtenir un lieu de rassemblement conforme à leur demande initiale sur le boulevard du Général de Gaulle, garantir la sécurité des manifestants et d'expression de la liberté de manifester.

Cette demande a été refusée, toute manifestation est interdite sur le territoire.

En conséquence, afin de protester contre cette décision et pour ne pas subir la répression, nous appelons à un rassemblement le 2 mai 2019 à 11h30, devant la Préfecture à Tours.

Saint-Avertin, le 30 avril 2019